

Réjean Boivin
DÉSARROI DEVANT LA MORT
L'ÉPREUVE DE LA FINITUDE À LA LUMIÈRE DE L'ANTHROPOLOGIE
PHILOSOPHIQUE DE PAUL TILLICH
Québec, PUL, 2022, 398 p.

Hans-Jürgen Greif
Université Laval

Résumons en quelques mots le sujet de cette étude, exemplaire, tant dans les recherches que dans la dialectique : selon Réjean Boivin, le processus menant à l'adoption de la *Loi concernant les soins de fin de vie*, entrée en vigueur le 11 juin 2021 au Québec, a été marqué par l'exclusion du côté religieux. Dans la première partie de son ouvrage, l'auteur suit l'évolution d'un mouvement qui allait mener aux discussions et aux mémoires préparatoires, entre 2009 et 2016, qui aboutiront à la loi en question. Cette partie est suivie par une autre, basée sur une série d'analyses de l'important philosophe et théologien germano-états-unien Paul Johannes Tillich (1886-1965)¹. Dans une argumentation serrée, Boivin exprime ses réserves et ses doutes face à la hâte dans laquelle s'est déroulée l'adoption de la dite loi.

D'emblée, l'auteur s'étonne des euphémismes entourant le « suicide assisté » et « l'aide à mourir dans la dignité », alors que le terme « euthanasie » serait plus juste.

¹ Fils de pasteur, Paul Johannes Tillich est né à Starzeddel, une commune autrefois germanophone, près de la frontière polonaise. Il étudie la théologie et la philosophie à Berlin et à Halle et soutient en 1910 sa thèse de doctorat à l'Université de Breslau (depuis 1945, Wrocław) : *La construction philosophique de l'histoire de la religion dans la philosophie positive de Schelling*. Après son service militaire pendant la Grande Guerre, il devient professeur aux universités de Marbourg et de Dresde. À Francfort-sur-le-Main, il rencontre Max Horkheimer et Theodor W. Adorno. Ses *Écrits contre les nazis (1932-1935)* lui valent, dès l'arrivée au pouvoir du parti nazi, la perte de son poste de doyen à la Faculté de philosophie de Francfort. (Les *Écrits* seront publiés dans la traduction de Lucien Pelletier, avec une introduction de Jean Richard, par Le Cerf, Labor et Fides et les PUL, en 1994.) En novembre 1933, Tillich quitte l'Allemagne et se rend à l'*Union Theological Seminary* de New York où il enseigne pendant vingt ans, tout en entreprenant une nouvelle carrière, fulgurante, qui inclut des postes aux universités de Columbia et de Harvard, avec des incursions auprès d'autres universités prestigieuses. C'est aux États-Unis qu'il écrit les cinq tomes de la *Théologie systématique*, ainsi qu'une série d'essais, dont *Le courage d'être*, traduit par Jean-Pierre LeMay et publié à Genève chez Labor et Fides en 2014.

Cependant, il sait que ce terme porte l'opprobre des atrocités commises par les nazis, qui s'appuyaient, en partie du moins, sur l'eugénisme du biologiste allemand Ernst Haeckel (1834-1919)². L'auteur souligne à quel point le religieux a été négligé, voire exclu des travaux préliminaires pour débattre de la question, sans se préoccuper de l'élément métaphysique. Pour Boivin, l'assistance médicale au suicide est et demeure une mort planifiée et consentie, avec l'aide d'un tiers. Après les premiers « lits de soins palliatifs », disponibles depuis 1974 à l'hôpital montréalais Royal Victoria, des causes célèbres ont fait les manchettes, comme celle de Nancy B., atteinte du syndrome Guillain-Barré, contre l'Hôtel-Dieu de Québec, où le juge Jacques Dufour a autorisé le débranchement du respirateur (1991). En 1992, le cas très médiatisé de l'avocate Sue Rodriguez provoque de vives discussions au Canada; elle finit par se suicider en février 1994 après que la Cour suprême du Canada lui a refusé la permission de mettre fin à ses jours dans un jugement où quatre juges avaient voté en faveur et cinq contre l'assistance d'un médecin. Neuf jours après la mort de Rodriguez, le Sénat crée un comité spécial de neuf personnes pour dresser un rapport sur l'euthanasie, déposé en juin 1995. En octobre 1993, Robert Latimer étouffe par compassion sa fille Tracey, souffrant de graves handicaps mentaux et physiques. Le père est condamné à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans; il sera libéré en 2010.

La Charte canadienne des droits et libertés (17 avril 1982) promeut les droits individuels. Les discours politique et social parlent de plus en plus du soulagement de la douleur en fin de vie. En 2000, le sous-comité sénatorial recommande que la peine pour la mort infligée par compassion soit moins sévère, ce que Boivin considère comme « un argument pour les partisans de la mort volontaire [et] un pas vers la décriminalisation, voire le droit à l'aide médicale à mourir ». De plus, Francine

² Voir André Pichot, *La Société pure. De Darwin à Hitler*, Paris, Flammarion, coll. « Champs Flammarion », 2000.

Lalonde (1940-2014), députée du Bloc Québécois, présente trois projets censés modifier le droit de mourir dignement. Ils sont rejetés le 21 avril 2010.

Avant la création de la Commission spéciale au Québec (2009), les intervenants sur l'aide à mourir appartenaient souvent au clergé catholique. Mais, dès 1978, s'installe dans la société québécoise une « sensibilité nouvelle », reflétée dans les articles de deux revues importantes, *Relations* (publiée par le Centre justice et foi) et *Frontières* (UQÀM)³. S'ajoutent des colloques sur les questions de fin de vie : « Euthanasie et projet de société » à l'Université de Montréal, dirigé par Viateur Boulanger et Guy Durand, les 27 et 28 mai 1983; « Mourir avec dignité », dirigé par Jacques Dufresne, en avril 1990, à l'Agora, Montréal; à Chicoutimi, « Mourir dans la dignité? », le 13 avril 2007, CRB du Saguenay-Lac-Saint-Jean (les actes du colloque ont été publiés par Pierre Béland). Ces discussions reflètent des changements sociétaux, analysés en 1992 dans le célèbre essai de François Ricard, *La Génération lyrique. Essai sur la vie et l'œuvre des premiers-nés du baby-boom*⁴, qui vise les personnes nées peu avant et après 1945. Ce sont elles qui militent pour « le bien mourir, digne et libre ». Après de longues tergiversations, le Collège des médecins du Québec (CMQ) parle de « soins appropriés en fin de vie ». En 2006, le collège choisit comme sujet de son colloque annuel « L'aide à mourir ». Le 4 décembre 2009, les médecins spécialistes et omnipraticiens créent la « Commission sur la question de mourir dans la dignité » qui avance qu'« est bien ce qui est *approprié* » (Boivin souligne). Dès lors, la mort volontaire devient le centre de la relation entre le patient et le médecin. Lors d'un sondage en 2009, 52 % des médecins indiquent que l'euthanasie est déjà pratiquée au

3 Voir l'excellent article d'Éric Volant « Quand la mort devient un bien », *Frontières*, vol. 8, n° 1, 1995, p. 6-10, où l'auteur veut éviter la formule du *droit* à mourir, argumentant que « la mort dans une unité de soins palliatifs est aussi une mort médicalement assistée ».

⁴ Montréal, Boréal, 1992.

Québec⁵. Ainsi, plus de trente ans après la Révolution tranquille, le Québec « se caractérise par l'ouverture qu'elle consent à l'émancipation des individus »⁶.

Dans un « Interlude » en fin de volume, Boivin revient sur la situation particulière du Québec. Il résume la trame du livre de Gil Courtemanche, *Une belle mort*⁷, où sont mis en scène le grand-père Anatole, atteint de la maladie de Parkinson et devenu un fardeau pour sa famille, son fils André, né en 1943 (il appartient donc à la première cohorte des *baby-boomers*, la génération lyrique) et son petit-fils Sam, qui refuse de tuer grand-père mais veut que le vieil homme meure. Livre et film illustrent bien la « nouvelle sensibilité » reconnue par le CMQ, dont la plupart des membres appartiennent justement à la génération lyrique, centrée sur le moi et les projets personnels, revendiquant le pouvoir exclusif sur son existence et la volonté d'imposer sa vision du monde à autrui. S'ajoute à cela la « douceur de Jacques Poulin » depuis son roman *Les grandes marées*⁸, où le doux caractère de Teddy Bear tend vers le « désir de disparaître ».

Si Expo 67 ouvre le Québec sur le monde et invite au voyage, les personnages littéraires se mettent à l'abri dans un monde très différent. C'est ce que dénonce Isabelle Daunais, dans son excellent essai *Le roman sans aventure*⁹, où elle reproche à la littérature québécoise de s'enfermer dans l'idylle d'un « monde pacifié, sans combat, qui se refuse à l'adversité ». C'est l'aliénation existentielle qui est à l'origine de cette idylle qui se situe dans les années 1960 et 1979. (Ce n'est pas tout : en 1967, Dame

⁵ À juste titre, Boivin rappelle qu'en 2009, le droit canadien considère toujours l'euthanasie comme un acte criminel. Le CMQ prend acte de la « nouvelle sensibilité » et de « l'évolution » des mentalités alors qu'il serait plus juste « de parler de changement, de transformation, voire de mutation, plutôt que d'évolution. » (Boivin souligne.)

⁶ Voir Jacques Beauchemin, *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Outremont, Athéna Éditions, 2007 [2005].

⁷ Montréal, Boréal 2010 [2005]. Le roman a été repris par Léa Pool dans son film *La dernière fugue* (2010).

⁸ Montréal, Leméac, 1978.

⁹ Montréal, Boréal, 2015.

Saunders fonde son hospice de soins palliatifs à Londres¹⁰.) Daunais conclut qu'il n'y a plus aucune expérience existentielle, comme chez Kafka, par laquelle chaque homme éprouve sa finitude, ce que démontre Hans-Georg Gadamer dans *Vérité et méthode*¹¹.

*

Après ses exhaustives et minutieuses recherches, effectuées pendant les années de débats, de mémoires, de prises de position, Boivin place la deuxième partie de son ouvrage sous le signe de l'ontologie : « Le mouvement pour la mort volontaire à la lumière de l'anthropologie philosophique de Paul Tillich. »

Toute l'argumentation sur l'euthanasie – n'ayons pas peur du mot – est résumée dans cette phrase de Boivin au début de ses réflexions, basées sur la philosophie de Paul Tillich : « Des préoccupations humaines peuvent être philosophiques, *mais elles deviennent théologiques si elles se révèlent ultimes.* » (Je souligne.) Voici un premier constat important : au fil du temps, le médical a remplacé progressivement le sacerdotal. Selon Tillich, l'épistémologie fait partie de l'ontologie (la connaissance de l'être). Dans le contexte qui nous occupe, celui de l'autonomie du patient (composée de *autos*, soi, et de *nomos*, loi), le terme désigne l'obéissance de l'individu à la loi de la raison où la loi ne vise pas la structure personnelle, mais celle de la raison subjective et objective. Car c'est la raison qui fait du soi un être structuré; le soi-monde est l'articulation fondamentale de l'être, où le soi est la personne – la forme réalisée de l'être – qui habite le monde. Avec ce dernier, la personne participe à l'être, aboutissant au monde-objet. Ce qui contredit l'argument que ce n'est pas la vie qui est sacrée mais la personne. (Ce paralogisme oppose vie et personne, alors qu'il n'y a pas de vie sans

¹⁰ Cicely Mary Saunders (1918-2005), infirmière et médecin, a développé le concept des soins palliatifs au St. Christopher's Hospice de Londres.

¹¹ Paris, Seuil, 1996; en allemand : *Wahrheit und Methode*, 1960, où le philosophe établit son concept de l'herméneutique universelle, l'interprétation et la compréhension de textes philosophiques et religieux.

personne...) Les éléments de la structure ontologique sont basés sur le sujet (soi) et l'objet (le monde), l'individualité et l'universalité, la dynamique et la forme (l'appartenance du soi à l'être), où la liberté de l'homme l'amène à participer à la formation de sa destinée¹².

D'après Tillich, il faut analyser notre finitude dans sa bipolarité avec l'infini, ce qui provoque le « choc du non-être » (la mort) : l'angoisse de la mort vient du fait que l'homme prend conscience qu'il va mourir. Les structures de la finitude obligent l'être fini à se transcender lui-même. Parmi les catégories de l'être – temps, espace, causalité, substance –, le temps occupe la place centrale dans la problématique de la finitude, capable de se transformer en obsession¹³. La substance désigne, d'après Tillich, la permanence des choses : « Les interrogations sur la substance immortelle de l'âme expriment la profonde angoisse que provoque cette perspective. »

Dans son sous-chapitre « L'être existentiel et l'aliénation existentielle », l'auteur revient à sa question initiale : comment le mouvement volontaire pour la mort traduit-il un désarroi existentiel au Québec? Il cite des énoncés de Tillich, pour qui l'existence est un état d'aliénation puisque la finitude peut faire perdre à l'être sa structure ontologique, le monde et le soi. L'incroyance est l'aliénation fondamentale parce que l'humain rompt avec le fondement de son être, dans un acte de liberté et d'autonomie. Boivin explique : un patient en soins palliatifs, pour qui la vie a perdu son sens, peut demander l'aide à mourir, évoquant son droit à l'autodétermination. Cela signifie que *l'hybris* de l'homme le fait s'élever dans la sphère du divin, ouvrant ainsi la porte au doute, à savoir s'il est réellement libre de demander l'aide à mourir. Alors, l'angoisse

¹² Chez Sartre, par exemple, il s'agit de l'angoisse existentielle de perdre sa destinée. Elle se traduit par le désespoir existentiel sur cette destinée.

¹³ La fin de l'existence occupe l'esprit sans cesse. Ainsi, dans la scène finale de l'une des dernières pièces de Shakespeare, *The Tempest*, Prospero dit : « And thence retire me to my Milan, where/Every third thought shall be my grave. » Voir Robert McCrum, *Every third thought. On Life, Death and the Endgame*, Londres, Picador, 2017 ; John Barth (*Every third thought. A Novel in Five Seasons*, roman, Berkeley, Counterpoint LLC, 2011) et Helen Simpson (« Every Third Thought », in *Constitutional*, nouvelles, Londres, Jonathan Cape, 2005) ont utilisé le même vers shakespearien.

l'engage dans une lutte sans fin, suivie de l'aliénation et de la souffrance, surtout si elle a lieu dans une période d'isolement et d'insécurité, où le suicide traduit la misère humaine ultime, contraire en cela au courage des stoïciens. Ces derniers savent qu'envisager le suicide ne nous libère pas de l'angoisse dans le désespoir éprouvé par l'homme, séparé de l'être essentiel (celui qui survit à sa mort) auquel il appartient. Tillich rappelle que toutes les époques, sans exception, connaissent l'angoisse de la finitude et le courage d'être, en dépit de la mort. Il établit trois types d'angoisse : la fondamentale, celle du destin et de la mort; ensuite le désarroi devant le vide et l'absurde, où le dernier est suivi de la culpabilité d'avoir manqué sa vocation d'être. Cette prise de conscience peut aller jusqu'au rejet total de soi.

*Le courage d'être*¹⁴, écrit pendant sa carrière aux États-Unis, établit la renommée internationale de Tillich. Devant l'angoisse, le courage est « l'affirmation de soi universelle et essentielle d'un être [et] l'acte éthique par lequel l'humain affirme son propre être en dépit d'éléments en lutte avec son affirmation de soi ». Dans ce livre, Tillich utilise avec prudence le concept de la foi puisque ce dernier a perdu son sens authentique. Ailleurs, dans *La dynamique de la foi* (traduit par André Gounelle, Québec, PUL, 2012), il pense que le terme souffre d'incompréhension, car « on croit en quelque chose d'incroyable ». La foi n'est pas l'affirmation théorique de quelque chose d'incertain, elle est l'acceptation existentielle de ce qui transcende l'expérience ordinaire. S'inquiétant de la posture du cynique moderne, le philosophe pose cette question terrible : « Si la vie n'a pas plus de sens que la mort [...], si l'être n'a pas plus de sens que le non-être, sur quel courage d'être [l'humain] peut-il s'appuyer? » Ne restent que la superficialité et l'autonomie autosuffisante de la société bourgeoise.

¹⁴ Il s'agit de plusieurs conférences, données à la fin d'octobre, début novembre 1950 à l'Université de Yale. Titre en anglais : *The courage to be*, Yale University Press, 1952. Traduction française de Jean-Pierre LeMay, Paris, Genève, Québec, / Cerf, Labor et Fides, PUL, 1998. En allemand : *Der Mut zum Sein*, Berlin, De Gruyter, 2015 [1991] et Stuttgart, Steingrüben, 1953.

Dans sa conclusion, Boivin avance deux thèses : la première est celle de la discontinuité, inspirée des travaux de Dame Saunders, où il y a rupture entre soins palliatifs et l'aide à mourir comme mort provoquée; la seconde est continuiste¹⁵ dans le mouvement pour la mort volontaire, allant du soulagement de la douleur jusqu'à l'aide à mourir (ou « euthanasie palliative »). Il faut reconnaître à quel point la génération lyrique (qui porte également l'épithète « festive ») a changé la donne : les « néomourants » demandent des rituels funéraires nouveaux et originaux, ils souhaitent une rapide incinération pour permettre aux survivants d'organiser une *fête* importante pendant laquelle est remémorée l'existence du défunt, laissant ainsi, au moins, une mince trace de son passage sur la terre. Bref, l'angoisse de la mort s'est transformée en crainte de la mort – un problème que l'homme « néomoderne » se hâte d'escamoter, voire d'éliminer, car la finitude menace l'affirmation du soi ontique¹⁶, du soi moral, devant le vide et l'absurde.

Pour terminer, posons un dernier regard sur quelques aspects des croyances religieuses de Paul Tillich. Selon lui, c'est sa structure rationnelle qui différencie l'humain de toutes les autres créatures. L'athéisme consiste à « éliminer toute préoccupation ultime [et] de n'être plus concerné par le sens de sa propre existence ». Il n'y a pas deux mondes, nous vivons dans celui-ci, réel. Si quelqu'un tente de nous suggérer qu'un au-delà plus ou moins concret nous attend, idyllique et idéal, il évoque une chimère, « ce qui justifie l'incroyance moderne ». Celui qui aspire à prouver que « Dieu existe » nie sa présence. Si Dieu était un être, il serait soumis aux catégories de la finitude, du temps et de l'espace. « Dieu est l'être même, non *un* être », au-delà de l'opposition entre être essentiel et être existentiel. L'idée d'imaginer Dieu sous une apparence humaine est donc absurde.

¹⁵ Théorie qui privilégie la continuité par rapport à la rupture.

¹⁶ Le terme désigne l'existence réelle, contrairement à *ontologique*, ou métaphysique, qui a pour objet l'être dans ce qu'il a d'intime et de profond.

La lecture du livre de Réjean Boivin laisse songeur : tout au long de la rédaction, l'auteur n'a pas dévié de son objectif : s'opposer à la hâte avec laquelle la *Loi concernant les soins de fin de vie* a été mise en vigueur le 11 juin 2021 et l'exclusion de l'élément religieux. Une question se pose, hypothétique : que serait-il arrivé lors des débats, consultations, mémoires, si le livre avait paru entre 2009 et 2021? Probablement rien. Notre société a évolué précisément dans le sens de l'essai de François Ricard sur la génération lyrique. Depuis une trentaine d'années, l'exclusion du religieux a été intentionnelle : la majorité des intervenants appartenaient au groupe d'âge en question, qui a défendu la poursuite et la défense d'idées, personnelles et préconçues, balayant « le temps ancien » d'un geste trop prompt de la table de concertation, ce temps passé de mode, dans le but de suivre une modernité mal comprise. Depuis le début et pendant la Révolution tranquille, on peut dire que le Québec a jeté le bébé avec l'eau du bain, qu'il a refusé de reconnaître l'élément religieux de sa culture, qui fait pourtant partie de son histoire. Le fait que le passé – l'histoire du Québec – soit si peu connu et apprécié de nos jours est le résultat de l'ignorance généralisée dans un pays où les racines se font de plus en plus incertaines et difficilement identifiables.

L'ouvrage de Réjean Boivin, admirable par la solidité de ses recherches et sa connaissance de l'œuvre d'un penseur aussi important que Paul Johannes Tillich, demeurera une écharde dans le talon de la *Loi concernant les soins de fin de vie*. La loi est là, mais l'étude des écrits du philosophe-théologien se poursuit, avec le livre récent de Jean Richard sur le langage religieux traditionnel : *Paul Tillich. Au-delà du naturalisme et du supranaturalisme*¹⁷.

¹⁷ Québec, PUL, 2022.